



Conditions d'inscription

L'inscription est **gratuite**. Elle peut se faire :

- ➔ par le biais des services administratifs de l'hôpital
- ➔ par le biais de votre médecin généraliste
- ➔ par votre organisme assureur (mutuelle)
- ➔ par le service administratif de la FRATEM
- ➔ par le biais du site internet rsw.be

(Se munir d'un lecteur et de sa carte d'identité ainsi que son code PIN)

Votre inscription vaut pour le consentement à l'échange de données de santé sur l'ensemble du territoire belge.

En savoir plus : www.patientconsent.be



Le Réseau Santé Wallon a été reconnu par le Gouvernement wallon le 14 juillet 2016 comme plate-forme d'échange électronique des données de santé.

Tous les hôpitaux y participent en collaboration avec les médecins généralistes réunis au sein de la Fédération des Associations de Généralistes de la Wallonie et les autres prestataires de soins wallons.

Informations

Fratem : info@rsw.be – 071 924 647

Médiateur indépendant : mediateur@rsw.be

Avec
le soutien de la

Wallonie



Réseau **Santé** Wallon

La médecine évolue Vous avez un rôle à jouer

Aujourd'hui, devenez **acteur** de votre santé
Adhérez **gratuitement** au Réseau Santé Wallon

- ➔ **échanges simplifiés** de vos données de santé informatisées
- ➔ **entre les professionnels qui vous soignent**
- ➔ sécurité et confidentialité optimales.

Plus d'un Wallon sur quatre est déjà inscrit... Et vous ?



La médecine évolue

Désormais, la collaboration entre les professionnels de la santé passe aussi par les réseaux informatiques.

Aujourd'hui, devenez acteur de votre santé et adhérez **gratuitement** au **Réseau Santé Wallon**.

Le Réseau Santé Wallon permet un échange de données de santé informatisées (résultats d'examen, rapports médicaux, courriers, etc...) entre les professionnels qui sont amenés à vous soigner.

Votre médecin traitant peut mettre un résumé de votre dossier médical à disposition et peut vous y donner accès.

Certains hôpitaux vous donnent déjà accès au contenu de vos documents en ligne ; et vous pouvez enrichir votre propre dossier.

Pourquoi ?

Vous êtes victime d'un accident ? Vous consultez différents médecins ? Vous rentrez de l'hôpital ?

Tous les professionnels qui interviennent dans ces situations pourront avoir accès aux informations qui vous concernent, ce qui facilitera votre prise en charge.



Un système sécurisé dont vous avez la clé

Le Réseau Santé Wallon constitue une plateforme de consultation électronique hautement sécurisée.

L'accès aux données de santé qui vous concernent est réservé exclusivement aux professionnels qui vous prennent en charge, et uniquement dans le cadre de la continuité des soins.

En tant que patient, vous restez maître du jeu dans ces échanges de documents :

- ➔ vous limitez l'accès au(x) professionnel(s) de votre choix
- ➔ vous avez le droit de savoir qui a consulté vos documents et vous pouvez le savoir à tout moment
- ➔ vous accédez à la liste des documents qui vous concernent et vous pouvez en filtrer l'accès
- ➔ vous pouvez vous désinscrire à tout moment

La majorité des données de santé ne sont pas centralisées dans une banque de données, mais restent stockées dans les systèmes des hôpitaux, laboratoires et polycliniques qui les ont produits.



Réseau Santé Wallon

Garanties

Les accès aux données de santé sont exclusivement réservés aux prestataires de soins pouvant justifier d'un lien thérapeutique avec le patient et sont interdits aux médecins des assurances, mutuelles, employeurs, etc.

Comme garantie de confidentialité, le système mémorise les échanges et les accès aux données de santé.

Le Réseau Santé Wallon respecte la loi sur les droits des patients et la loi relative à la protection de la vie privée.

Il a obtenu l'autorisation du Conseil national de l'Ordre des médecins et de la Commission vie privée.

Dans un souci de transparence, le Réseau Santé Wallon est audité par un comité de surveillance indépendant.

